

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
22 Avril 1874.

PATRIE !

On lit dans *Paris-Journal* :

« Le 17 avril, M^r Joseph, évêque de Nancy et de Toul, était cité à comparaître devant le tribunal prussien, siégeant à Saverne, en raison d'un mandement en date du 26 juillet 1873, coupable d'avoir déplié à l'autorité allemande.

« Trois jours auparavant, le 14 avril, M. le maréchal de Moltke, dans la discussion ouverte au Reichstag sur la nouvelle loi militaire, a prononcé un discours reproduit par la plupart des journaux en tout ou en partie, et qui respire des sentiments pleins de haine pour la France, en même temps qu'il recommande, ou plutôt qu'il commande d'un ton plus soldatesque que parlementaire la concorde aux Allemands.

« Si, jusqu'en 1870, la France a été si puissante, a dit en substance M. de Moltke, c'est qu'il n'y avait pas d'Allemagne unie et forte. Aujourd'hui, c'est le tour de la France d'être désunie et faible, et naturellement M. de Moltke trouve que les choses vont ainsi pour le mieux.

« Ce qui m'étonne, ce n'est pas l'argumentation de M. de Moltke. Ce que j'admire, ce n'est pas sa rancune contre nous, survivant même à de si complètes victoires, mais c'est que les Français, en présence d'un pareil langage, en présence des faits douloureux qui leur crevent les yeux et devraient leur crever le cœur ; c'est que les Français, vœux de deux provinces et en deuil de leur gloire, aient le courage d'avoir désormais une autre passion politique que l'amour de leur patrie.

« Pour éviter l'ombre d'un conflit avec l'Allemagne, notre ministre des affaires étrangères, M. le duc Decazes, a dû docilement transmettre à l'évêque de Nancy, par quelqu'un de son ministère, la citation de l'autorité allemande dont nous parlions plus haut. Il a très-bien fait ; il ne pouvait faire autrement.

« Mais, en présence de ce conflit entre un évêque français et l'autorité étrangère, qui prétend abusivement, au mépris du concordat, que cet évêque français relève de sa juridiction pour la portion de territoire que la France a dû céder, comment les cœurs français ne comprennent-ils pas enfin qu'aucune discorde n'est plus de saison ?

« Jamais, cependant, il n'y eut tant de querelles entre les partis, jamais tant de discussions entre les journaux ; jamais le centre gauche d'une part et la droite extrême de l'autre ne se montrèrent plus disposés à suivre leur guidon particulier, plutôt que le drapeau de la patrie. C'est à qui marchanderait le plus impérieusement son concours au gouvernement. C'est à qui se montrera moins disposé à s'oublier lui-même dans l'intérêt général.

« M. de Moltke, qui n'y va pas par quatre chemins et qui parle avec la liberté

D'un soldat qui sait mal farder la vérité, dit aux Allemands, couronnés de lauriers et engraisés de nos milliards : « Prenez garde ! si nous nous divisons ou si nous désarçons le moins du monde, rien n'est fait et nous serions perdus à notre tour ; » cependant nous, les vaincus, nous épuisons

en discussions ce qui nous reste de forces ; l'un crie : Vive Armagnac ! et l'autre : Vive Bourgogne ! Le petit nombre de ceux qui crient : Vive la France ! n'est pas écoulé dans ce conflit aveugle des passions . . . »

M. de Pène termine ainsi cet article :

« Nous ne pouvons croire que le patriotisme ait disparu des âmes françaises, mais nous sommes sûrs qu'il fait fausse route, lorsqu'au lieu de chercher ce qui rapproche les conservateurs, on cherche ce qui les divise. Il n'y a pas de duel dans une armée, en face de l'ennemi. Eh bien, nous assistons (et certes, nous ne sommes pas en paix et en prospérité, la France a besoin de tous ses enfants !), nous assistons à une série de combats singuliers qui désorganisent et appauvrissent nos rangs.

« On croise la plume le plus souvent pour peu de chose, pour des motifs dont la plupart échappent même à la compréhension du public. Il semble qu'il s'agisse parfois de querelles d'orthographe sur la façon la plus correcte d'écrire le mot septennat et d'en barrer ou de n'en point barrer les T. La masse des lecteurs ne comprend bien clairement qu'une chose à toutes ces estocades byzantines, si ce n'est qu'elle en souffre dans ses intérêts, dans son repos, dans son travail. Ah ! si nos raffinés pouvaient savoir comme le bon sens public comprend autrement qu'eux le code du patriotisme ! »

Chronique générale.

Neuf députés de l'Aisne, c'est-à-dire la députation entière de ce département, sauf M. Waddington, ont adressé à leurs électeurs une longue lettre dont la *Republique française* a publié le texte. Ces députés attaquent très-vivement la loi électorale préparée par la commission des Trente, et les projets du gouvernement pour la constitution d'une deuxième Chambre, qu'ils appellent le *Sénat de M. de Broglie*. Puis ils continuent ainsi :

« Le *Sénat de M. de Broglie*, disons-nous. Il y a, en effet, une importante distinction à faire dans le sein du gouvernement ; la lutte qui va s'engager est entre le ministère réacteur et les défenseurs de la démocratie et de la liberté : la chute du ministère n'est pas le renversement du gouvernement ; le Président de la République sera bien plutôt consolidé qu'ébranlé par l'échec de M. de Broglie. Il changera de conseillers, voilà tout ; et c'est là, d'après des indices qui n'ont échappé à personne, une chance qui n'a rien d'imprévu ni d'alarmant pour le chef de l'Etat.

« Aucune détente n'est possible dans la situation violente et fautive où l'on a engagé notre politique intérieure, tant que sera debout ce ministère de l'équivoque, qui est l'ennemi acharné de la République sans être le représentant de la monarchie, qui agit tout, divise tout, entrave tout, dans un pays avide d'union et de libre et féconde activité, ce ministère d'un prétendu *ordre moral* qui s'appelle de son vrai nom *réaction*, c'est-à-dire négation et impuissance.

« C'est lui qui est l'obstacle essentiel à des transactions possibles entre le chef de l'Etat et ces conservateurs véritables que la raison et le patriotisme ont ralliés à la République.

« La grande opinion républicaine qui,

aujourd'hui, on peut le dire, est plus qu'un parti, plus qu'une majorité, qui, dans l'ensemble de ses nuances, est la France elle-même, ne fait point une guerre de personnes, pas plus qu'elle ne conteste la haute situation et les attributions considérables que le pouvoir exécutif doit conserver dans la République française.

« Le ministère tombé, l'esprit conciliant de la République conservatrice remplaçant dans le gouvernement l'esprit réactionnaire et rétrograde, on pourra enfin préparer et accomplir, dans les meilleures conditions pour la concorde publique, le nécessaire et urgent renouvellement de l'Assemblée nationale.

« Alors seulement, et l'entente une fois établie entre la législature nouvelle et le Président de la République, on verra renaître d'une manière sérieuse et durable la confiance et la prospérité publique ; la France pourra enfin se donner tout entière à la réparation, à la reconstitution de toutes ses forces matérielles et morales. »

Que dira M. Thiers de ces avances faites au Président de la République par des députés qui n'appartiennent même pas au centre gauche, mais à la gauche modérée ?

« Du reste, ces députés ne paraissent pas croire à leur entente immédiate avec le maréchal de Mac-Mahon, car ils annoncent « qu'avant d'atteindre ces jours meilleurs, nous aurons encore à traverser des jours difficiles, » mais, « quelles que puissent être ces épreuves, ils répéteront toujours ce cri dans lequel se résume le salut de la France : *Vive la République !* » Suivent les signatures de MM. Fouquet, Ganault, Godin, Leroux, Malézieux, Henri Martin, Soye, Turquet et Vilain.

Les lettres des députés de la gauche continuent. Nous avons à mentionner aujourd'hui celle de M. Beaussire au *Libéral de la Vendée*. Ce député déclare que la loi du 19 novembre, en établissant le septennat, n'a laissé le choix à l'Assemblée qu'entre le maintien du *statu quo* ou la proclamation de la République, et naturellement il se prononce pour cette proclamation.

On lit dans le *Français* :

« Après les polémiques soulevées par les journaux d'extrême droite et l'état d'incertitude et d'émotion qui en a été la conséquence, il est un sentiment général dans le monde politique, c'est qu'il importe de pousser très-rapidement les lois d'organisation constitutionnelle.

« On avait d'abord pensé que la loi électorale seule pourrait être votée avant les vacances d'août, et que le surplus des lois constitutionnelles serait seulement préparé, mais non encore voté, pendant cette session. On s'accorde à penser maintenant que tout devra être résolu avant le mois d'août. On ne peut laisser, en effet, plus longtemps le pays en suspens. »

On lit dans le même journal :

« Une émotion assez vive s'est produite dans le conseil municipal de la Seine, à la suite du rapport de M. Hérol sur le projet du cimetière de Méry-sur-Oise. On nous assure qu'un véritable conflit est sur le point d'éclater entre le préfet de la Seine et les conseillers qui représentent dans le conseil des intérêts conservateurs. Un journal du

matin annonce que M. Ferdinand Duval aurait refusé d'envoyer à l'impression les amendements présentés par MM. Riant et Leclerc, qui sont adversaires du projet.

« Les renseignements particuliers que nous recevons ne nous permettent pas de démentir cette nouvelle. Plus nous avons étudié la question, plus elle nous a paru devoir être résolue contrairement à l'opinion de M. Hérol. Nous exposerons d'une manière approfondie les raisons de notre opinion, mais nous pouvons dire dès maintenant qu'au nombre des conséquences fâcheuses du projet présenté, l'une des moins graves ne serait assurément pas celle qui, dans la défense des intérêts généraux, séparerait le préfet de la Seine et les membres conservateurs du conseil. »

Quoiqu'il n'y ait plus de journaux officiels, d'après l'officiuse Agence Havas, cette note n'indiquerait-elle pas que le gouvernement n'approuve pas complètement l'attitude du préfet de la Seine dans la question du cimetière ? Nous en féliciterions le gouvernement.

On lit dans le *Presso* :

Le gouvernement a reçu une dépêche très-longue et très-détaillée de M. Gaultier de la Richerie, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, relativement à l'évasion de Rochefort et de ses compagnons.

Nous ignorons encore le contenu de cette dépêche, qui a été tenue secrète jusqu'à présent, mais nous croyons savoir que certaines parties en seront publiées au *Journal officiel*.

Nouvelles extérieures.

Poursuite judiciaire de la Prusse contre M^r de Nancy.

Nous ne savions plus s'il nous restait même le droit de nous émouvoir de la citation d'un évêque français devant un tribunal prussien. N'y aurait-il pas eu là quelque nouveau sujet de « complication diplomatique ? » Cependant l'assignation, où l'on ne pouvait voir qu'une menace, a eu son effet ; le procès s'est instruit et l'évêque a été condamné. Nous ne saurions nous taire davantage. Nos vainqueurs et nos gouvernants nous permettraient sans doute de nous affliger d'un jugement qui ne nous frappe pas moins dans notre honneur français que dans notre conscience de catholiques.

Il n'y a même point à s'occuper du droit, qui est tel qu'il plaît au conquérant. Nos lois les plus restrictives de la liberté religieuse ne connaissent pas de ces procédés violents contre les évêques jugés répréhensibles dans l'exercice de leurs fonctions ; le traité de Francfort n'autorise point à les violer en pays annexé. Mais il paraît que « les Articles organiques » eux-mêmes valent à Berlin ce que vaut l'article 5 du traité de Prague.

On ne voit pas mieux quel est le prétexte de nos vainqueurs que leur droit. Les passages incriminés du mandement de l'évêque de Nancy ne paraissent pas si criminels qu'ils puissent motiver, pour les offensés eux-mêmes, des représailles extraordinaires, à moins qu'ils n'exigent qu'on sente et qu'on parle à Nancy comme à Berlin.

Si le mandement était à leurs yeux une injure insupportable, ou une cause immi-

nente de sédition, qu'ont-ils tant attendu à la réprimer? Entre l'offense et la poursuite, il s'est passé un intervalle assez long pour faire oublier l'injure ou pour donner à la provocation ses conséquences. Aucun trouble ne s'est produit nulle part.

Il reste à chercher l'intérêt de la Prusse en cette affaire. Mais mieux vaut attendre.

Nous n'aurons pas été les seuls à nous émouvoir, ni à nous inquiéter. La presse radicale elle-même, quoiqu'il s'agisse d'un évêque, s'est montrée française; elle n'a trouvé à lui reprocher ni excès, ni imprudence, tant le mandement était irrépréhensible. Tous les journaux ont compris le caractère de ce procès.

Le Journal de la Meurthe et des Vosges a publié les renseignements suivants sur l'affaire de M^r l'évêque de Nancy :

« Le mot réprimande, dont s'est servie la Gazette nationale, de Berlin, pour qualifier la communication officielle de M. le ministre des cultes français à M^r l'évêque de Nancy n'est nullement exact, comme peuvent suffisamment l'établir les détails suivants, dont nous sommes en mesure d'affirmer l'entière exactitude :

« A la date du 7 novembre 1873, et sur la nouvelle des poursuites commencées contre ses prêtres à l'occasion du mandement du 26 juillet, M^r l'évêque de Nancy pria M. le ministre des cultes de vouloir bien intervenir auprès de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, persuadé qu'une simple conversation suffirait à faire paraître sous leur véritable jour les circonstances de la publication et de la lecture en chaire de sa lettre pastorale.

« M. Batbie partagea cet avis et répondit à l'évêque en date du 11 novembre : « Je ne manquerai certainement pas de me faire auprès du gouvernement allemand l'interprète de vos sentiments généreux. »

« M. le ministre croyait certainement alors, comme tout le monde, qu'une affaire aussi simple n'avait pas besoin de longues négociations. Il fit part en même temps à M^r de Nancy des observations que le gouvernement allemand lui avait faites au sujet du mandement incriminé; ce qui fut fait dans les termes les plus courtois et non sur le ton de réprimande que suppose la Gazette nationale de Berlin, et qui n'est nullement dans les habitudes de la correspondance des ministres avec les évêques. En même temps, l'évêque de Nancy écrivait à M. le président de Metz, comte d'Arnim, parent de l'ambassadeur d'Allemagne, la lettre suivante :

EVÊCHE DE NANCY ET DE TOUL.

« Nancy, le 7 novembre 1873.

« Monsieur le président,

« J'ai été informé, ces jours derniers, qu'un grand nombre des curés de mon diocèse qui exercent le saint ministère dans les territoires cédés à l'Allemagne, et notamment dans l'ancien arrondissement de Château-Salins, auraient été cités devant les juges de paix de leurs cantons respectifs pour avoir à s'expliquer sur la lecture qu'ils auraient faite en chaire d'un mandement publié par moi le 26 juillet dernier, et relatif à une cérémonie religieuse qui a eu lieu le 10 septembre suivant dans l'église de Notre-Dame de Sion.

« Je n'ai point à justifier ici cet acte épiscopal, dont j'apprends que plusieurs expressions auraient été incriminées, ni à vous assurer des intentions absolument pacifiques dans lesquelles je l'ai fait; mais vous me permettrez de vous exprimer la véritable peine que j'éprouve de voir mes prêtres menacés de poursuites judiciaires à l'occasion d'un fait dont j'ai le devoir de revendiquer pour moi seul la responsabilité.

« Quant à cette responsabilité, monsieur le président, je ne crois pas avoir besoin de protester contre les interprétations qu'on a voulu donner à ma lettre pastorale et de désavouer hautement les conclusions que l'on voudrait en tirer. Je le fais néanmoins, et je dépose avec confiance cette protestation entre vos mains, assuré que je suis de votre haute impartialité.

« Veuillez, monsieur le président, agréer l'assurance de mon respect.

« Signé : † JOSEPH, évêque de Nancy. »

M. le comte d'Arnim faisait à l'évêque de Nancy la réponse suivante en date du 13 novembre :

LETRE DU PRÉSIDENT DE LA LORRAINE.

« Metz, le 13 novembre 1873.

« J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Grandeur, en réponse à sa lettre du 7 de ce mois, que l'affaire dont il est fait mention étant une affaire judiciaire, échappe entièrement à mon action, et que dès lors il ne m'appartient pas de me livrer à une appréciation quelconque des effets que pourrait produire votre protestation.

« Abstraction faite de ce qui précède, je ne suis pas en ce moment en situation de me rendre compte de l'affaire dont il s'agit, attendu que le document incriminé, — la lettre pastorale publiée par Votre Grandeur au mois de juillet dernier, — n'est pas en ma possession.

« Je ne puis, en conséquence, que vous laisser le soin de me la faire parvenir, si vous le jugez à propos.

« Le président de la Lorraine,

« Signé : Comte d'ARNIM.

« Naturellement, l'évêque de Nancy ne crut pas utile de communiquer à M. d'Arnim son mandement; mais il communiqua au ministre des cultes sa lettre et la réponse du président de Metz.

« Je dépose avec confiance entre vos mains, disait l'évêque au ministre, à la date du 24 novembre, les intérêts de mes prêtres. Je me persuade que votre intervention bienveillante suffira pour apaiser enfin cette agitation calculée. Vous savez mieux que personne que je n'en suis pas l'occasion. Permettez-moi cependant, monsieur le ministre, de vous remercier de ce que vous avez cru devoir faire. Quant à moi, j'ai dû me faire et dévorer patiemment l'amertume de me voir traduit de cette sorte devant l'opinion. Il y a des nécessités qu'il faut subir et des circonstances devant lesquelles on doit savoir s'incliner. Je n'ai pas même réfuté l'assertion absolument fautive d'après laquelle j'avais écrit un mandement spécial dans le but de demander des prières pour le retour de Metz et de Strasbourg à la France.

« Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que ma lettre pastorale du 26 juillet se rapportait à un tout autre objet. Je ne réfuterai pas davantage les appréciations injustes et malveillantes auxquelles je me trouve en butte depuis quelques jours dans la presse allemande. Les questions personnelles doivent céder le pas devant l'intérêt général, et le droit que j'aurais de me défendre est dominé par le désir de m'abstenir en face de la situation cruelle que les événements ont faite à mon cher et malheureux pays. »

« C'est au lendemain de la date de cette lettre que la composition du ministère fut modifiée. M. de Fourtou, le nouveau ministre des cultes, écrivit à M^r l'évêque, en date du 12 décembre, une lettre dans laquelle il l'informait de nouveau que les mesures prises contre les ecclésiastiques de la partie annexée de son diocèse « avaient été l'objet de communications officielles entre le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur d'Allemagne à Paris », et qu'il se « pérait » que la connaissance que le cabinet de Berlin avait eue de ces communications officielles influencerait d'une manière favorable sur ses dispositions. »

« Nous savons aujourd'hui comment ces espérances se sont réalisées. M. le ministre terminait, il est vrai, en disant qu'il était convaincu que toute nouvelle insistance de la part du gouvernement irait contre le but qu'on se propose.

« L'affaire en resta là jusqu'au mois de mars 1874, époque à laquelle furent cités devant le tribunal de Metz trente-six ecclésiastiques de l'archiprêtré de Château-Salins. Cette citation a eu pour épilogue l'assignation faite à l'évêque de Nancy de comparaître le 18 avril devant le tribunal de Saverne. »

M. de Bismark va se trouver sérieusement embarrassé pour remplacer M^r Ledochowski, dont la destitution, prononcée par les tribunaux allemands, rend vacant le siège archiepiscopal.

Que fera le chapitre de Posen et le clergé du diocèse? L'un et l'autre refuseront certainement de reconnaître la destitution du prélat, et il en résultera une nouvelle série de poursuites judiciaires. Il faudra sévir, mais comme la législation prussienne ne renferme aucune disposition pour les cas de ce genre, il faudra édicter une loi spéciale, et c'est ce à quoi seront invités les membres du Parlement allemand.

Tout ceci nous fait présager pour l'avenir des luttes plus terribles que celles dont l'Europe est aujourd'hui spectatrice.

Les journaux allemands publient une nouvelle dépêche de M. d'Arnim relative aux affaires du Concile. Celle-ci est datée de Rome, le 14 mai 1869, et elle a pour but de discuter et de contester certaines indications de la fameuse circulaire Hohenlohe adressée aux puissances sur le Concile.

Le Daily-News publie cette dépêche :

Vienne, 19 avril.

Une lettre de l'empereur au Pape dit qu'il doit sanctionner les lois ecclésiastiques à la suite de la décision du Parlement, mais qu'il s'efforce d'adoucir l'amertume nouvelle en employant des termes plus amicaux envers le Pape.

DÉSORDRES A NAMUR.

De graves désordres ont éclaté à Namur, à l'occasion de la condamnation de Jaumart, par la cour d'assises, à dix ans de réclusion, pour avoir sciemment fait usage d'un testament faux, au préjudice des héritiers légitimes du baron Pasquet d'Acosse.

Voici, d'après l'Indépendance belge, le commencement des scènes qui suivirent l'arrêt :

« En vue d'éviter les démonstrations des jours précédents, on avait depuis le matin remis la voiture cellulaire sous le vestibule de l'entrée principale. Immédiatement après le prononcé de l'arrêt et alors que la foule s'attendait à voir Jaumart prendre place dans sa voiture habituelle, on le faisait entrer dans « le panier à salade » qui sortit aussitôt, escorté par huit gendarmes à cheval, se dirigeant à fond de train vers la prison.

« La foule qui encombra la place Verte, s'aperçut immédiatement de cette substitution, et trois à quatre cents personnes environ se lancèrent à la poursuite de la voiture cellulaire en poussant des cris de tous genres. Ce que voyant, trois des gendarmes à pied qui avaient monté la garde à l'extérieur du palais, voulurent s'interposer et empêcher la foule de rejoindre la voiture. Ils furent accueillis par de formidables huées auxquelles ils répondirent par des coups de crosse. Cela, naturellement, ne fit que surexciter la foule qui, à son tour, riposta par des coups de pierres.

« La colonne traversa ainsi toute la rue Saint-Jacques, mais arrivée à l'endroit dit des Quatre-Coins, les gendarmes qui avaient reconduit le condamné en prison vinrent au secours de leur camarade en chargeant la foule.

« En voyant arriver ce secours, les gendarmes à pied se retournèrent contre ceux qui se trouvaient à la tête des manifestants, et, sans tenir compte de ceux que le hasard aurait pu conduire là, ils frappèrent à tort et à travers, en tenant la carabine par la baïonnette. L'un d'eux frappait avec une violence telle que sa carabine se brisa dans sa main.

« On comprend la panique que cette scène provoqua.

« Les gendarmes à cheval, le sabre au clair, firent évacuer les rues voisines en les parcourant au grand trot.

« Plusieurs gamins et des personnes furent blessés.

« Quatre arrestations furent opérées par la police qui était arrivée, un peu tardivement, assistée d'un piquet de soldats de ligne du poste à la prison.

« Pendant que se passaient ces faits, une autre partie de la foule continuait à stationner devant le Palais-de-Justice, dans l'espoir de faire une ovation à M^r Janson. Mais l'honorable défenseur avait réussi à s'y soustraire en escaladant le mur qui sépare le Palais-de-Justice de la gendarmerie. Il était sorti par une porte qui donne dans l'église Saint-Aubin et avait gagné la station pour retourner à Bruxelles par le premier train.

« Devant l'hôtel d'Harscam, où M^r Janson et les membres de la cour étaient descendus, stationnait également une foule considérable.

« M. le président, en quittant le Palais-de-Justice, a été escorté jusqu'à cet hôtel par une dizaine d'agents de police. »

FUNÉRAILLES DE LIVINGSTONE.

C'est vendredi que les restes de Livingstone ont été déposés à l'abbaye de Westminster. Voici quelques détails sur les funérailles de l'illustre voyageur. Sa mort avait été pour son pays un deuil national, les nations civilisées. Les funérailles ont été nationales, et l'Angleterre s'est honorée elle-même par les honneurs exceptionnels qu'elle a rendus à Livingstone.

Avant que le cortège ne quittât l'hôtel de la Société géographique, dans Saville-Row, un service funèbre avait été célébré par un ministre de l'Eglise établie. Voici la fin de la prière dite par le révérend Hamilton :

« Seigneur, nous te bénissons pour lui avoir inspiré la droiture, la fidélité, la foi et la charité, la patience et la persévérance au milieu des difficultés et des dangers. Nous te louons de lui avoir permis d'employer ses grandes facultés pour le bien de sa patrie et pour celui d'une terre lointaine, où il fut l'instrument apportant la liberté à des opprimés et à des esclaves, où il répandit les lumières de l'Évangile de paix sur ceux qui étaient plongés dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort. Nous te remercions d'avoir bien voulu le rappeler à toi, quoique son œuvre sur la terre ne parût pas être encore accomplie, et nous nous réjouissons en pensant que tu lui as accordé le repos éternel. »

Lorsque le cortège arriva à l'abbaye, une foule vêtue de noir remplissait les vastes nefs de Westminster. Sept dames, en grand deuil, portant des chapelets de myrte et de violette, ou de camélias et de cyprès, étaient arrivées les premières. Les cloches de Saint-Margaret sonnaient en mort; celles de l'abbaye se sont mises en branle, et la grande porte de l'ouest ne s'ouvrit que pour les funérailles ou pour le couronnement du souverain. Le cercueil entra, au milieu d'un profond silence.

Les cordons du poêle étaient tenus, en tête du cercueil, par MM. Thomas et Oswald Livingstone; derrière marchaient le docteur Moffat, beau-père de Livingstone, M. Webb, Stanley, Waller, le révérend M. Price et M. Wainwright. Après eux on remarquait Lululu, l'Africain qui a accompagné M. Stanley. Des membres des municipalités de Londres, de Southampton, de Glasgow et de Dundee, et un grand nombre de représentants de la noblesse, de la science, de l'armée fermaient le cortège.

Le cercueil s'avança au milieu d'un silence solennel, chacun se levant à son approche. Quand on l'eut placé sur un échafaudage recouvert de velours, et qu'il fut caché sous une masse de fleurs blanches et de guirlandes de cyprès, le service funèbre commença, au son des orgues de l'église. « C'était un spectacle touchant, dit un journal de Londres, que la vue de la famille de Livingstone entourant sa bière, couverte de fleurs. Mais quand on leva le cercueil, et qu'on tourna vers le lieu du repos ces pieds, qui avaient parcouru si péniblement tant de milliers de milles, il devint bien difficile de ne pas se sentir ému. »

La place assignée à Livingstone est au centre de la nef de l'ouest. Au nord de la nef repose la comtesse de Clanricarde; au sud, Thomas Campion, l'horloger célèbre. A côté de Livingstone sont les tombes du major Rennell, et des ingénieurs Telford et Stephenson. Ces tombes sont creusées dans le sable, car l'abbaye de Westminster ne porte pas sur des voûtes, et le sol sablonneux ne permet pas de creuser profondément.

Le doyen Stanley célébra auprès de la tombe le service religieux. Puis on jeta sur le corps, rendu à la terre, des couronnes et des bouquets d'immortelles.

La fosse est restée ouverte toute la journée. On a dû la fermer le soir. Une simple plaque de pierre indiquera la place où repose le grand voyageur.

Voici l'inscription que porte le cercueil :

DAVID LIVINGSTONE,
Born at Blantyre, Lanarkshire, Scotland,
19th March, 1813.
Died at Itala, Central Africa,
4th May, 1873.

RAPPORT SUR LE NAUFRAGE

DE L'AMÉRIQUE.

M. le capitaine Roussan, commandant sur l'Amérique, vient de publier son rapport sur le naufrage de ce transatlantique. Nous en extrayons les passages suivants :

« Je suis parti de New-York le 4 avril 1874, à sept heures trente minutes du matin, avec 83 passagers de toutes classes, 2,800 tonneaux de marchandises, et mon équipage composé de 152 hommes. Jus- qu'au vendredi 10, ma navigation s'effectua sans incident; j'avais obtenu des vitesses vraiment remarquables, et tout me présa- geait une traversée exceptionnellement belle; mais, dans la nuit du 10 au 11, j'eus à su- bir un coup de vent nord soulevant une mer de travers très-dure, et le bâtiment, fatigué de travers sous cette allure, malgré l'appui beaucoup sous cette allure, malgré l'appui de son petit hunier établi au bas ris, com- mença à faire de l'eau; cependant rien jus- qu'alors ne pouvait m'inspirer la moindre inquiétude; dimanche 12, à midi, j'avais fait, autant que je me le rappelle, 325 milles environ.

« Vers une heure et demie, je fus avisé par M. Keessen, chef mécanicien, que l'eau gagnait dans les chaufferies et la chambre de la machine. A la tête de son personnel, il travaillait sans relâche à maîtriser la position; toutes les heures il me rendait compte de la situation. Grâce à nos efforts soutenus, la situation ne s'empira pas jusque vers quatre heures du matin; le niveau de l'eau dans les chaufferies semblait se maintenir; mais à cette heure il devint évident que nous avions une voie d'eau et qu'elle prenait des proportions dangereuses.

« Vers cinq heures, tout espoir de sauver l'Amérique nous était enlevé; son avant enfonçait à vue d'œil; l'arrière était assez relevé pour qu'on pût voir le moyeu de l'hélice, et l'inclinaison sur le babord était énorme; dans cette triste situation, je réunis tous les officiers, et tous décidèrent l'abandon immé- diat de notre malheureux et splendide pa- quebot. J'ordonnai en conséquence, la mort dans l'âme, la mise à l'eau de tous les ca- nots; l'opération était difficile, car la mer était énorme et le vent était encore bien fort.

« Néanmoins, elle se fit avec ordre et intelligence, et j'ajouterai avec une parfaite obéissance; pendant ce temps, les passa- gers, sur ma recommandation, se nantirent tous, comme le personnel du bord, de la ceinture de sauvetage; les canots vinrent se ranger sous le vent à bonne distance, et chacun accosta pour opérer le débarque- ment à tour de rôle; pendant ce temps-là, deux autres navires nous étaient envoyés par la Providence sur les lieux: un navire anglais et un norvégien; à cinq heures trente minutes, le sauvetage commença par les femmes et les enfants; à huit heures trente minutes, je quittai le dernier le navire avec M. Keessen, chef mécanicien; mon second, M. Garray, et M. Vie, commis- saire.

« Avant de nous embarquer dans le ca- not, M. Keessen et moi passâmes une der- nière et rapide ronde; nous estimâmes à 5 mètres l'eau dans les chaufferies et dans la chambre de la machine, la catastrophe avançait à grands pas: en quittant le bord, nous remarquâmes, malgré l'obscurité de la nuit, que l'eau s'approchait des hublots du grand salon.

« Le résultat de l'enquête fera connaître avec quel bonheur et quel sang-froid le sau- vetage a été opéré, et dans quelles condi- tions de temps. J'espère qu'on rendra hom- mage à mes braves et dévoués officiers. Mon malheureux second, M. Garray, en voulant monter à bord de l'Elisa-Querolo, est tombé à la mer, et tous les efforts faits pour le retrouver ont été infructueux. Je me propose de faire un rapport spécial au sujet de la digne conduite du capitaine de l'Elisa-Que- rolo qui nous a débarqués, au nombre de 186, à Brest, le 16 avril; à cette même date, le norvégien débarquait, deux heures après, dans le même port, 40 passagers; seul, l'anglais, qui n'avait que 4 passagers, n'a pas encore paru.

« Brest, le 17 avril 1874.

Signé: ROUSSAN.

ARRIVÉE DE L'AMÉRIQUE A PLYMOUTH.

Voici le texte précis de la dépêche dont nous avons donné hier la substance, et men- tionnant l'arrivée de l'Amérique à Plymouth:

« Le paquebot *Amérique*, abandonné le 14 avril, a été rencontré flottant par le steamer anglais *Spray*, le 15 avril, par 47° 50 de lati- tude nord et 6° 20 de longitude ouest.

« Il a été remorqué par ce steamer et est entré dans le port de Plymouth hier après midi.

« L'Amérique avait de six à huit pieds d'eau dans le foyer et dans la soute au charbon.

L'eau a depuis monté de deux pieds. Les au- tres compartiments du navire ne paraissent pas avoir eu d'eau. Les épars sont tous in- tactes, et l'équipement du gouvernail est en bon ordre.

« Les bagages des passagers étaient ré- pandus dans les cabines.

« On travaille à retirer l'eau au moyen de pompes. »

Nous avons reçu de l'Agence Havas la dé- pêche suivante:

« Plymouth, 20 avril.

« Les pompes travaillent dans la chambre des machines de l'Amérique, où il y a de 8 pieds 1/2 à 9 pieds d'eau. Jusqu'ici, on n'a pu faire baisser le niveau. »

La Presse publie ce détail curieux:

« Cette nouvelle est arrivée juste au mo- ment où le capitaine Roussan faisait au conseil le récit du sinistre. En apprenant que le navire qu'il n'avait abandonné que per- suadé qu'il allait couler bas, avait été sauvé par d'autres, le pauvre officier a été comme frappé d'un coup de foudre. Il ne peut se pardonner l'erreur qu'il a commise, bien in- volontairement pourtant, et se reproche amèrement de n'être pas resté, — fût-ce seul, — à bord du navire en perdition, pour le conserver à la compagnie. Sa seule consolati- on, c'est qu'il a sauvé tous les passagers d'une mort certaine, — car, eux à bord, le navire eût certainement sombré, et qu'il n'est parti que le dernier, après avoir inspecté le navire. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La prochaine session des assises de Maine- et-Loire ouvrira le lundi 4 mai, sous la pré- sidence de M. Th. de Soland, chevalier de la Légion-d'Honneur, conseiller à la cour.

Voici la liste des jurés de notre contrée appelés à siéger dans cette session:

MM.

Guyard (Jean-Mathurin), adjoint au Puy- Notre-Dame.

Leroy (Pierre), propriétaire à Aubigné.

Body (Théodore), marchand de bois à Co- ron.

Senil (Joseph-Jules), notaire à Longué.

Normand (Eugène), clerc de notaire à Saint-Clément-des-Lévéés.

De Charnières (Ernest), propriétaire à Nueil.

Goizet (Auguste), propriétaire à Ambillou.

Trudeau (Joseph), propriétaire à Fontev- rault.

Sur le compte-rendu par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de mars 1874, et aux termes d'un rapport approuvé par le Président de la République le 15 avril, des médailles d'honneur ont été décer- nées à diverses personnes.

Maine-et-Loire.

Médaille d'argent de 2^e classe. — M. Bou- teiller, Alexandre, lieutenant des sapeurs- pompiers de Saumur; 18 août 1873: belle conduite dans un incendie. S'était précédé- ment distingué dans d'autres circon- stances.

Voici un exemple qui mériterait d'être suivi, dit le *Messager d'Indre-et-Loire*:

Les anciens mobiles du canton de Bour- gueil ont résolu de perpétuer, par une insti- tution durable, les relations d'estime et d'a- mitié qui n'avaient jamais cessé d'exister entre eux depuis la guerre.

Dimanche dernier, un banquet patrio- tique, qui se renouvellera à des époques fixes, réunissait fraternellement les anciens offi- ciers, sous-officiers et caporaux du canton.

On lit dans l'Espérance du Peuple:

Une des œuvres d'architecture sculpturale les plus considérables de notre époque va bientôt être livrée à l'admiration du public. Nous voulons parler du monument funèbre qui doit être élevé à la mémoire du général de Lamoricière dans la cathédrale de Nantes, où il fera pendant au tombeau de Fran- çois II, duc de Bretagne, œuvre de Michel Colomb et le plus beau monument artistique de la cité bretonne.

C'est à l'aide d'une souscription ouverte dans le parti royaliste et qui s'est élevée à

plus de 200,000 fr., qu'est construit ce mo- nument, dont l'exécution a été confiée à MM. Boitte, pour l'architecture, et Paul Dubois, pour la sculpture, lesquels y travaillent de- puis plus de deux années.

Ce monument, qui est du style Renais- sance le plus pur, se compose d'une im- mense pierre tumulaire montée sur trois marches, un socle et un soubassement, le tout en marbre.

Sur la pierre, le général est représenté couché, recouvert du drap mortuaire, et tel qu'il apparut à ses amis à ses derniers mo- ments; cette statue, couchée, est en marbre blanc; elle est grande une fois et demie comme nature.

Au quatre angles du tombeau sont quatre grandes statues assises, en bronze: deux d'hommes et deux de femmes. Ce sont la Foi, la Charité, le Courage militaire et la Médita- tion.

Au-dessous de la tête du général, un lion est sculpté dans le bas-relief; à ses pieds sera une inscription en latin, non encore rédigée; de chaque côté, en bas relief, des attributs et des scènes de la vie du général Lamoricière.

Le tombeau est surmonté d'une sorte de dôme en marbre entouré d'une frise décorée d'ornements. Le dôme est supporté par huit pilastres en marbre blanc et huit colonnes en marbre noir partant du socle du tombeau. Ce mausolée n'a pas moins de cinq mètres de longueur sur quatre mètres et demi de hauteur. Les auteurs en feront une exposi- tion, lorsqu'il sera complètement achevé, avant de l'envoyer à Nantes.

Nous appelons l'attention des commer- cants sur le tableau ci-après.

Nouveau tarif des papiers timbrés de commerce.

(Loi du 23 février 1874.)

De	400 fr. et au-dessous	fr.	45 c.
De	400 à 200 fr.	»	30
De	200 à 300	»	45
De	300 à 400	»	60
De	400 à 500	»	75
De	500 à 600	»	90
De	600 à 700	»	1 05
De	700 à 800	»	1 20
De	800 à 900	»	1 35
De	900 à 1,000	»	1 50
De	1,000 à 2,000	»	3
De	2,000 à 3,000	»	4 50
De	3,000 à 4,000	»	6
De	4,000 à 5,000	»	8 50
De	5,000 à 6,000	»	9
De	6,000 à 7,000	»	10 50
De	7,000 à 8,000	»	12
De	8,000 à 9,000	»	13 50
De	9,000 à 40,000	»	15

Un arrêté du ministre des travaux publics, fort important au point de vue de la sécurité des voyageurs, vient d'être notifié aux com- pagnies de chemins de fer.

Cet arrêté a pour objet d'établir une clas- sification des matières explosibles ou inflam- mables, à l'égard desquelles des mesures de précaution doivent être prises pour leur transport.

D'après cette classification, les poudres de guerre, de mine, de chasse, fulminate, fulmi-coton, picrate de potasse, etc., huile de pétrole non rectifiée, etc., dynamite, acide nitrique, etc., ne peuvent, en aucun cas, être transportés par trains contenant des voyageurs. Les capsules, allumettes chi- miques, chlorate, phosphore, éther, etc., huile de pétrole rectifiée, de schiste, sont également exclus des trains portant des voyageurs où circulent des trains réguliers de marchandises. Ces matières pourront être transportées par trains mixtes, à la condi- tion que les voyageurs qu'ils contiennent soient séparés des voitures de voyageurs par trois véhicules ne renfermant pas de matières facilement inflammables, qu'ils soient placés à l'avant ou à l'arrière des voitures de voya- geurs.

La paille, le foin, le coton, les chiffons gras, la résine, le goudron, le pétrole rectifié et les huiles minérales dans des fûts de bois seront séparés des voitures de voyageurs par trois voitures au moins lorsque les wagons qui les contiendront seront placés à l'avant des voitures de voyageurs, et par un véhi- cule au moins lorsqu'ils seront placés à l'arrière de ces voitures.

Les bois de toute nature, charbons de bois, huiles végétales, pétrole rectifié et huiles minérales dans des vases métalliques, alcools, essences, etc., et en général toutes

les matières plus ou moins inflammables non dénommées dans les trois premières catégories doivent être séparés des voitures de voyageurs par un véhicule au moins.

Un article de cet arrêté indique en outre les conditions dans lesquelles chaque ma- tière devra être emballée. Telle matière, l'acide nitrique monohydraté par exemple, devra être renfermé dans des wagons blindés avec des lames à recouvrement en tôle ou en plomb très-épais.

Ces wagons devront être fournis par les expéditeurs.

Le tribunal correctionnel de Lyon vient de trancher une question importante en matière de contributions indirectes. Il s'a- gissait de transports dissimulés de liquides à l'intérieur de villes sujettes aux droits, et le tribunal a décidé que le ministère public ne pouvait requérir la peine d'emprisonne- ment que dans le cas où ces transports ont lieu à l'extérieur et dans le but de faire fraude aux droits d'entrée, et non lorsqu'ils ont lieu à l'intérieur et pour faire fraude aux droits de circulation.

La loterie des Orphelines de Saint-Joseph sera tirée le jeudi 23 avril, dans l'établisse- ment, de une heure à deux heures.

Les personnes qui auraient la bonté d'of- frir des lots sont priées de les envoyer le plus tôt possible à l'Orphelinat; l'exposition s'en fera le dimanche du Bon-Pasteur.

Toutes les personnes qui ont des billets sont invitées à assister au tirage, et, dans le cas où elles ne le pourraient, elles sont priées de se présenter le 24, pour retirer les objets qui pourraient leur être échus.

Dernières Nouvelles.

Il est inexact que l'évêque de Nancy ait été mandé à Paris.

Plymouth, 20 avril, soir.

L'Amérique a été la nuit dernière partielle- ment déchargée de l'eau contenue dans sa cale par les pompes du gouvernement, et ce ma- tin on a essayé à conduire le navire pour le mettre sur chantier; mais il s'est échoué avant d'avoir pu être mis en place. Des allèges ont été envoyés pour diminuer son poids.

Les agents ont protesté contre toute ten- tative de déchargement.

Voici, au sujet de l'Espagne, les dépê- ches communiquées par l'Agence Havas:

« Madrid, le 19 avril.

« La Gazette annonce que les batteries ré- publicaines ont recommencé le feu contre les retranchements des carlistes.

« L'Imparcial déclare inexact que des dis- sidences se soient produites entre les mem- bres du gouvernement.

« Le bruit court que Carasa et Aguirre remplaceraient les chefs carlistes Ollo et Ra- dica. »

« Figueras, le 19 avril.

« Saballs et Tristany sont allés à Perpi- gnan pour conférer, dit-on, avec don Al- phonse. »

« Bayonne, 21 avril.

« L'armée de Serrano a recommencé de- puis dimanche le bombardement des posi- tions carlistes.

« Le général Concha a dû commencer hier l'attaque par Balmaseda.

« Une bataille décisive est attendue.

« On a réussi à faire pénétrer quelques vivres dans Bilbao. »

Le Times publie la dépêche suivante:

« Saint-Jean-de-Luz, le 18 avril.

« Le gouvernement de Madrid est résolu à réprimer l'insurrection carliste par la force des armes, et il a désavoué publiquement et officiellement toute pensée de compromis dont se sont tant occupés la presse et le public dans ces derniers temps. Les gouver- ners provinciaux ont reçu l'ordre de sup- primer rigoureusement toutes discussions favorables à de semblables idées. »

Pour les articles non signés: P. GODET.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M^{me} Nelly Lieutier (suite). — Histoire de mes amis: Jeannot, par M. Amédée Achard. — Nos gravures: le nouveau roi des Sandwich; — Algérie; — M. Diodore Rahoult; — M. Sarrans; — Le Tree-Brothers; — Les chemins qui marchent; Les superstitions populaires; — Les travaux du Havre; — L'hôtel Lallemand. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — La faucheuse Sprague. — Echécs.

pittoresque: l'ancien hôtel Lallemand, à Bourges. — La faucheuse Sprague. — Rébus.

PARIS-JOURNAL se propose de publier successivement, dans un format populaire et à un prix extrêmement minime, divers rapports de la Commission d'Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense Nationale.

Ces rapports constituent des documents du plus haut intérêt politique, et il importe à la cause conservatrice que l'opinion publique soit éclairée sur les actes des hommes qui se sont emparés du pouvoir ou qui l'ont exercé après la chute du dernier Gouvernement.

En entreprenant cette publication, la direction du Paris-Journal a écarté avec soin toute pensée de lucre. Elle n'a eu en vue qu'une chose: répandre partout et dans toutes les classes, même les moins lettrées, la connaissance des faits politiques qui ont suivi le 4 Septembre.

En effet, il manque aux hommes du 4 Septembre, pour être jugés par l'opinion publique comme ils le méritent, que d'être mieux connus de tous.

Les rapports de la Commission d'enquête parlementaire forment, à l'égard de ces hommes, le dossier le plus complet. Malheureusement, les volumineux rapports de cette Commission, combien de gens ont pu les lire! A combien de bourses sont-ils accessibles! Ce qui importerait de mettre dans toutes les mains est resté jusqu'ici dans le domaine du très-petit nombre.

Notre confrère commence par le Rapport de M. de La Borderie sur le camp de Conlie, rapport qui, à peine connu pourtant, a déjà suscité en Bretagne un vrai mouvement d'indignation publique, et a

propos duquel M. de Kératry a adressé une pétition à l'Assemblée nationale contre M. Gambetta.

Le rapport complet sur le camp de Conlie est, à partir du 1^{er} avril, édité par le Paris-Journal au prix de 30 cent. pris à Paris, et de 40 cent. pris chez les libraires des départements. On le trouve chez les principaux libraires de notre ville.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIERE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castiestuart, le duc de de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes et nausées. — N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pul-

monaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, — N° 18,744: le docteur-médecin Shorland, ophtalmologue, hydropisie et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863. La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 50; 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en tablettes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Comman, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 AVRIL 1874.

Table with 12 columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include various financial instruments like Crédit Foncier, Canal de Suez, Crédit Mobilier, etc.

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

Table of train departures from Saumur to Angers, listing times and services (express, omnibus).

Table of train departures from Saumur to Tours, listing times and services (omnibus-mixte, omnibus, express, omnibus).

Suivant acte reçu par M^e Méhouas et son collègue, notaires à Saumur, le vingt-neuf mars mil huit cent soixante-quatorze, MM. Ludovic Serisier et Emile Raimbault, négociants à Saumur, ont déclaré dissoute, à compter du vingt-huit février mil huit cent soixante-quatorze, par effet rétroactif, la société en nom collectif qui avait été formée entre eux sous la raison sociale Serisier et Raimbault, pour le commerce de mercerie, aux termes d'un acte reçu par M^e Leroux et son collègue, notaires à Saumur, le vingt-deux décembre mil huit cent soixante-cinq.

A VENDRE Pour entrer en jouissance de suite, UNE MAISON Sise au Vau-Langlais, commune de Bagneux, Avec cellier, pressoir, beau jardin renfermé de murs avec espaliers, vignes en plein rapport. UN BON BILLARD et ses accessoires. S'adresser à M^{me} veuve BESNARD, à Tivoli, au Pont-Fouchard, ou à M^e LE BLAYE, notaire. (86)

A LOUER De suite ou pour le 24 juin, UNE MAISON Située à Fontevraut, Comprenant neuf pièces, greniers, cave, écurie, etc. S'adresser, pour visiter la maison, à Fontevraut, à M. Richou ou à M. HYLBERT, et, pour traiter, à M. HALBERT, professeur de musique à Saumur. (102)

A VENDRE UN JOLI COUPÉ PRESQUE NEUF. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur. A VENDRE LES IMMEUBLES Ci-après. Commune de Saint-Lambert-Lévéés. 1° Le Pré-Puiget, contenant 6 hectares 72 ares 25 centiares, entouré de fossés, joignant d'un côté M. Dumény et d'autre côté l'avenue de Belair. 2° Le Pré-au-Mâle ou Pré-de-la-Lévéé-Neuve, contenant environ 2 hectares, joignant au levant la route de Vivy, au nord un chemin d'exploitation, au midi MM. Mauriceau et Lamotte, et au couchant M. de Rochequairie. 3° Un petit pré, en face du précédent, de l'autre côté de la route, contenant environ 10 ares, joignant au levant les prés du marais de Saint-Lambert et au couchant la route. Commune d'Allonnes. 4° Le Pré-de-la-Cocuière, contenant environ 66 ares, joignant au nord M. Bequet, au couchant et au midi M. Lecoy. Commune de Dampierre. 5° Une maison avec cour, jardin et servitudes, dite l'auberge du Point-du-Jour, louée au sieur Duveau. Commune de Parnay. 6° Quatorze hectares 56 ares 56 centiares de bois-taillis et bruyères, au Poteau-de-Larray. Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter et pour les renseignements, à M^e MÉHOUAS, notaire. A AFFERMER Pour la St-Jean prochaine, ANCIENNE MAISON LELIÈVRE A Distré. Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne. S'adresser à M^e LELIÈVRE, à Distré. (174)

MAISON A LOUER Avec servitudes, cour et jardin. S'adresser à M^{me} TESSIÉ. M. ACHILLE DENTISTE DE PARIS, Est visible à Saumur, HOTEL D'ANJOU. AVIS ON DEMANDE UN MÉNAGE pouvant disposer de trois heures par jour. S'adresser au bureau du journal. FABRIQUE D'ENCRE de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



GOUVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÈRES & C^o, DE PARIS Seuls Concessionnaires du GUANO DU PÉROU Loi Congrès 11 nov. 1870 pour l'importation directe en Europe et Colonies. DÉPÔTS EN FRANCE Bordeaux, chez M. Adolphe BOISSAC. Brest (Landerneau), chez M. Emile VIGIER. Cherbourg, chez M. Eugène LUIS. Dunkerque, chez MM. C. BOISSAC et C^o. Havre, chez M. E. FICQUEL. La Rochelle, chez MM. d'Orsant et Pavotier. Lyon, chez M. Marc GILLARD. Marseille et Cette, chez MM. A.-G. Bori et C^o. Melun, chez M. Y. LE BAUD. Nantes, chez MM. A. JAKOVY et HUBERT. Paris, chez M. A. HOSZAN-DEZIS. SAINT-NAZAIRE, chez MM. A. JAKOVY et HUBERT.

VENTE PUBLIQUE A NANTES DE BOIS SAPIN DU NORD ET D'AMÉRIQUE Dans les chantiers de MM. HAILAUST & C^o, négociants à Nantes, par le ministère de M. L. DE MAROLLES, courtier de marchandises inscrit. Le MARDI 28 AVRIL 1874, à onze heures et demie précises. Environ 5 000 Madriers, 10 c. sur 20 et 22 c. » 50,000 » 8 c. sur 20 et 22 c. » 3,500 » 5 c. sur 20 c. » 3,500 Battens épaisseurs et largeurs diverses. » 67,000 Planchettes de 2 1/2, 3 et 4 c. sur 15 à 22 c. » 35,000 Planchettes de 2 1/2 à 3 c. sur 12 à 13 c. » 12,000 » rainées et bouvetées. » 860 Poutres et Poutrelles sapin de Prusse et d'Amérique. Les Bois ci-dessus seront vendus par lots assortis (187)

L'ANGEVINE Société mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE L'EXPLOSION DU GAZ, DE LA POUDRE ET DES APPAREILS A VAPEUR OPÉRANT Sous la garantie d'une Compagnie anonyme au capital social de DEUX MILLIONS Siège social: Rue Saint-Joseph, 69, Angers. L'Angévine assure toutes les propriétés Mobilières et Immobilières; Elle ne réclame que des primes ou cotisations proportionnées à ses charges générales; Elle tient compte à ses assurés, sur les sommes perçues, de tout ce qui n'a pas été absorbé par les sinistres et par les frais; Elle fixe, comme maximum possible, les primes exigées annuellement par les Compagnies ordinaires; Ses conditions d'assurances sont plus favorables que celles des autres Compagnies ou Sociétés. L'ANGEVINE fait jouir ses assurés actuels d'une bonification de VINGT POUR CENT sur les primes qu'ils ont payées en 1873; de telle sorte que celui qui a versé 15 francs, par exemple, ladite année, sera libéré de sa prime de 1874, en payant 12 francs seulement. Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.